
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Patrice AUBERNON, François PETIT, Xavier BERNARD, Thierry RICARDEAU, Nicole BOULINEAU, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Pascal MORINEAU, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Gisèle SEWERYN, Thierry GANACHAUD, Patrice PAGEAUD, Mauricette MAUREL, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Adeline AUBERGER, Lionel GAZEAU, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Xavier BILLAUD, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD

Excusés représentés :

Jean-Michel ROUILLE représenté par Daniel LAIDIN
Sabine ROIRAND représentée par Dominique PASQUIER,
Stéphane BOUILLAUD représenté par Philippe DELAHAYE
Bernard LANDAIS représenté par Francis BEAUFOUR

Excusés ayant donné pouvoir :

Miguel CHARRIER ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU,
Evelyne CHAUVEL ayant donné pouvoir à Nicole BOULINEAU,
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN,
Loïc PERON ayant donné pouvoir à Noël VERDON,
Alain ROCHEREAU ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU,
Joël MONVOISIN ayant donné pouvoir à Patrice PAGEAUD,
Anne BOISTEAU-PAYEN ayant donné pouvoir à Damien GRASSET

Excusés : Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Thomas GISBERT de Callac, Yoann GRALL, Manuel GUIBERT, David BELY, Jean-François PEROCHEAU, Isabelle CADOU, Jean-Pierre CHAPALAIN, Loïc CHUSSEAU, Pascal PAQUEREAU, Jacques GAUTIER, Christian GUENION, Jean-François FRUCHET, Arnaud PRAILE, Claude DURAND, Anthony BONNET, Jérôme CARVALHO, Jean-Louis LAUNAY

Date de convocation : 4 décembre 2024

Membres en exercice : 62

Présents : 36

Votants : 43

**Programme de constitution des provisions techniques pour 2015-2038
Actualisation 2024-2038**

Vu le code de l'environnement et notamment le titre I du livre V pour ses parties législatives et réglementaires,

Vu l'arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux,

Vu les arrêtés d'autorisation d'exploiter des ouvrages de Trivalis, précisant le cadre de la post-exploitation et du suivi ultérieur de certains sites de traitement des déchets,

Vu la délibération D167-015-COS151215 établissant un programme des provisions pour post exploitation,

Vu les délibérations D180-COS131216, D017-COS191217, D042-COS270318, D112-COS161018, D105-COS221019, D152-COS261021, D184-COS131222 et D206-COS121223 actualisant le programme des provisions techniques,

Considérant l'obligation de constituer des provisions techniques, en particulier dans le cadre de la post-exploitation et du suivi des outils de traitement des déchets, ainsi que pour faire face aux risques potentiels encourus par l'exercice de la compétence de traitement des déchets,

Considérant notamment les durées de suivi de long terme prescrites pour les casiers des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) ; d'un minimum de 30 ans, dont 20 au minimum pour post-exploitation puis 5 au minimum pour la surveillance des milieux,

Considérant également l'éventualité d'une fermeture anticipée du site des Pineaux,

Monsieur Le Président propose d'actualiser le programme prévisionnel de constitution des provisions techniques pour les années 2015-2037 comme suit.

Cette actualisation concerne les provisions de 2024 à 2038.

1- Rappel des provisions déjà constituées :

Provisions Post exploitation ISDND				
Exercice	Etat	Provisions annuelles	Reprise de provisions	Stock au 31/12
2015	Réalisé	1 200 000 €		1 200 000 €
2016	Réalisé	100 000 €		1 300 000 €
2017	Réalisé	100 000 €		1 400 000 €
2018	Réalisé	100 000 €		1 500 000 €
2019	Réalisé	600 000 €		2 100 000 €
2020	Réalisé	600 000 €		2 700 000 €
2021	Réalisé	1 050 000 €		3 750 000 €
2022	Réalisé	1 095 000 €		4 845 000 €
2023	Réalisé	1 575 000 €		6 420 000 €

2- Evolutions proposées :

	Provisions annuelles	Montant initial
2024	1 775 000 €	1 525 000 €
2025	1 980 000 €	2 205 000 €

Répartition par site

PROVISIONS ANNUELLES CHAPITRE 68					
	TALLUD	STE FLAIVE	ST CHRISTOPHE	LES PINEAUX	TOTAL
2019	- €	- €	- €	600 000 €	600 000 €
2020	- €	- €	- €	600 000 €	600 000 €
2021	230 000 €	230 000 €	230 000 €	360 000 €	1 050 000 €
2022	215 000 €	215 000 €	215 000 €	450 000 €	1 095 000 €
2023	215 000 €	215 000 €	215 000 €	930 000 €	1 575 000 €
2024	150 000 €	150 000 €	295 000 €	1 180 000 €	1 775 000 €
2025	405 000 €	300 000 €	235 000 €	1 040 000 €	1 980 000 €
2026	1 015 000 €	482 000 €	733 000 €	- €	2 230 000 €
2027	1 015 000 €	482 000 €	733 000 €	- €	2 230 000 €
2028	1 015 000 €	482 000 €	733 000 €	- €	2 230 000 €
2029	1 015 000 €	482 000 €	733 000 €	- €	2 230 000 €
2030	1 015 000 €	482 000 €	733 000 €	- €	2 230 000 €
2031	1 015 000 €	482 000 €	733 000 €	- €	2 230 000 €
2032	1 015 000 €	482 000 €	733 000 €	- €	2 230 000 €
2033	1 015 000 €	482 000 €	733 000 €	- €	2 230 000 €
2034	1 015 000 €	482 000 €	733 000 €	- €	2 230 000 €
2035	1 015 000 €	482 000 €	733 000 €	- €	2 230 000 €
2036	1 000 000 €	1 230 000 €	- €	- €	2 230 000 €
2037	1 000 000 €	525 000 €	- €	- €	1 525 000 €
2038	- €	1 525 000 €	- €	- €	1 525 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve** le programme de provisions pour post-exploitation actualisé tel que proposé par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité